

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 21 mars 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absent excusé ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN.

Étaient absentes excusées : Hélène PAYET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250402-29 : FIN_89512 : DECHETS RECYCLABLES VOTE DU BUDGET 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » s'équilibre, en **DÉPENSES** et en **RECETTES**, à hauteur de **4 704 791,31 €** dont :

- 3 521 542,57 € en Section d'Exploitation,
- 1 183 248,74 € en Section d'Investissement.

Le BP 2025 présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011-Charges d'exploitation :	511 606,00 €	70-Produit de la redevance incitative :	3 034 894,00 €
012-Charges de personnel :	709 437,00 €	013-Atténuations de charges :	16 190,00 €
65-Autres charges courantes :	1 764 820,00 €	75-Autres produits de gestion courante :	5,00 €
66-Charges financières :	2 003,00 €	002-Excédent de fonctionnement 2024 reporté :	426 461,57 €
67-Charges exceptionnelles :	273 676,57 €	77-Autres produits exceptionnels :	500,00 €
68-Provisions pour risque :	40 000,00 €	78-Reprise sur provision :	20 000,00 €
042-Dotation aux amortissements :	220 000,00 €	042-Reprise des subventions :	23 492,00 €
TOTAL DE	3 521 542,57 €	TOTAL RE	3 521 542,57 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
301-Matériel OM :	1 450,00 €	10-FCTVA Dont 1 355,26 € RAR 2024	161 355,26 €
302-Conteneurs tri : <i>Dont 650 k€ pour la mise en place des bacs jaunes et 1 200,00€ en RAR 2024</i>	661 200,00 €	13-Subventions d'équipement :	280 500,00 €
308-Achat BOM : <i>Dont 167 k€ en réserve pour l'acquisition d'une 2ème BOM en 2026</i>	467 251,74 €	16-Emprunts :	250 000,00 €
309-Garage :	10 000,00 €		
310-RI PBI :	2 800,00 €		
16-Remboursement capital emprunt :	17 055,00 €	001-Excédent d'investissement 2024 reporté	271 393,48 €
040-Amortissement des subventions d'investissement :	23 492,00 €	040-Dotation aux amortissements :	220 000,00 €
TOTAL DI	1 183 248,74 €	TOTAL RI	1 183 248,74 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,

Annick SOLIER



Le Président,

Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250402-20250402-29_DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Numéro SIRET**
20006952400144**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**
Communauté de commune à FPU CC PRE-BOCAGE
INTERCOM

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VIRE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	28
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	38
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	41
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	42
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	45
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	46

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	47
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	49
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	50
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	51
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	52
B1.7 - Etat des engagements reçus	53
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	54
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	57
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	58
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 9 du 20/12/2017 00:00:00.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 521 542,57	3 095 081,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 426 461,57
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 521 542,57	3 521 542,57

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 182 048,74	910 500,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 200,00	1 355,26
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 271 393,48
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 183 248,74	1 183 248,74

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 704 791,31	4 704 791,31
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	531 461,00	0,00	511 606,00	511 606,00	511 606,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	731 330,00	0,00	709 437,00	709 437,00	709 437,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 517 678,00	0,00	1 764 820,00	1 764 820,00	1 764 820,00
Total des dépenses de gestion des services		2 780 469,00	0,00	2 985 863,00	2 985 863,00	2 985 863,00
66	Charges financières	1 962,00	0,00	2 003,00	2 003,00	2 003,00
67	Charges exceptionnelles	121 453,06	0,00	273 676,57	273 676,57	273 676,57
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 943 884,06	0,00	3 301 542,57	3 301 542,57	3 301 542,57
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	263 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		263 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL		3 206 884,06	0,00	3 521 542,57	3 521 542,57	3 521 542,57

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 521 542,57
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	16 565,00	0,00	16 190,00	16 190,00	16 190,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 732 024,00	0,00	3 034 894,00	3 034 894,00	3 034 894,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		2 748 594,00	0,00	3 051 089,00	3 051 089,00	3 051 089,00
76	Produits financiers	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 789 106,00	0,00	3 071 589,00	3 071 589,00	3 071 589,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	27 600,00		23 492,00	23 492,00	23 492,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		27 600,00		23 492,00	23 492,00	23 492,00
TOTAL		2 816 706,00	0,00	3 095 081,00	3 095 081,00	3 095 081,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	426 461,57
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 521 542,57
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	196 508,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	698 900,78	1 200,00	1 141 501,74	1 141 501,74	1 142 701,74
	Total des dépenses d'équipement	698 900,78	1 200,00	1 141 501,74	1 141 501,74	1 142 701,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 200,00	0,00	17 055,00	17 055,00	17 055,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	96 200,00	0,00	17 055,00	17 055,00	17 055,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	795 100,78	1 200,00	1 158 556,74	1 158 556,74	1 159 756,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 600,00		23 492,00	23 492,00	23 492,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 600,00		23 492,00	23 492,00	23 492,00
	TOTAL	822 700,78	1 200,00	1 182 048,74	1 182 048,74	1 183 248,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 183 248,74
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	169 200,00	0,00	280 500,00	280 500,00	280 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	289 200,00	0,00	530 500,00	530 500,00	530 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	87 882,82	1 355,26	160 000,00	160 000,00	161 355,26
106	Réserves (7)	23 836,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	112 872,82	1 355,26	160 000,00	160 000,00	161 355,26

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		402 072,82	1 355,26	690 500,00	690 500,00	691 855,26
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	263 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		263 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL		665 072,82	1 355,26	910 500,00	910 500,00	911 855,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	271 393,48
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 183 248,74
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

196 508,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	511 606,00		511 606,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	709 437,00		709 437,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 764 820,00		1 764 820,00
66	Charges financières	2 003,00	0,00	2 003,00
67	Charges exceptionnelles	273 676,57	0,00	273 676,57
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	40 000,00	220 000,00	260 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		3 301 542,57	220 000,00	3 521 542,57

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 521 542,57
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	23 492,00	23 492,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	17 055,00	0,00	17 055,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 142 701,74		1 142 701,74
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 159 756,74	23 492,00	1 183 248,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 183 248,74
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 190,00		16 190,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 034 894,00		3 034 894,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00		5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	23 492,00	23 992,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	20 000,00	0,00	20 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 071 589,00	23 492,00	3 095 081,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	426 461,57
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 521 542,57
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	161 355,26	0,00	161 355,26
13	Subventions d'investissement reçues	280 500,00	0,00	280 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	250 000,00	0,00	250 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		220 000,00	220 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		691 855,26	220 000,00	911 855,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	271 393,48
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 183 248,74
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	531 461,00	511 606,00	511 606,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	18 000,00	17 000,00	17 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	28 300,00	31 440,00	31 440,00
6064	Fournitures administratives	400,00	400,00	400,00
6066	Carburants	105 900,00	107 000,00	107 000,00
6068	Autres matières et fournitures	15 020,00	50 000,00	50 000,00
611	Sous-traitance générale	79 100,00	83 825,00	83 825,00
6132	Locations immobilières	11 844,00	11 844,00	11 844,00
6135	Locations mobilières	402,00	410,00	410,00
61551	Entretien matériel roulant	80 500,00	81 000,00	81 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	6 900,00	6 900,00
6156	Maintenance	75 920,00	62 220,00	62 220,00
6161	Multirisques	11 636,00	25 552,00	25 552,00
6168	Autres	0,00	8 201,00	8 201,00
618	Divers	82 254,00	7 854,00	7 854,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	4 800,00	4 320,00	4 320,00
6231	Annonces et insertions	1 800,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 300,00	3 750,00	3 750,00
6251	Voyages et déplacements	150,00	650,00	650,00
6257	Réceptions	500,00	440,00	440,00
6261	Frais d'affranchissement	1 090,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 400,00	2 000,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	150,00	150,00	150,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	350,00	350,00	350,00
6288	Autres	2 100,00	2 040,00	2 040,00
63512	Taxes foncières	65,00	60,00	60,00
6358	Autres droits	780,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	731 330,00	709 437,00	709 437,00
6218	Autre personnel extérieur	20 500,00	27 000,00	27 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 030,00	1 839,00	1 839,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 400,00	6 620,00	6 620,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 240,00	1 104,00	1 104,00
6411	Salaires, appointements, commissions	400 100,00	403 724,00	403 724,00
6412	Congés payés	1 830,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	68 750,00	57 285,00	57 285,00
6414	Indemnités et avantages divers	7 380,00	6 261,00	6 261,00
6415	Supplément familial	490,00	4 647,00	4 647,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	67 200,00	59 843,00	59 843,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	121 800,00	121 457,00	121 457,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	840,00	1 198,00	1 198,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	15 120,00	3 934,00	3 934,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 950,00	2 825,00	2 825,00
6478	Autres charges sociales diverses	14 700,00	11 700,00	11 700,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 517 678,00	1 764 820,00	1 764 820,00
6531	Indemnités élus	10 500,00	10 390,00	10 390,00
6533	Cotisations de retraite élus	700,00	700,00	700,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6535	Formation élus	0,00	110,00	110,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6542	Créances éteintes	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 490 978,00	1 738 120,00	1 738 120,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 780 469,00	2 985 863,00	2 985 863,00
66	Charges financières (b) (8)	1 962,00	2 003,00	2 003,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 362,00	1 003,00	1 003,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	600,00	1 000,00	1 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
67	Charges exceptionnelles (c)	121 453,06	273 676,57	273 676,57
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00	20 000,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	101 453,06	253 676,57	253 676,57
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	40 000,00	40 000,00	40 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 943 884,06	3 301 542,57	3 301 542,57
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	263 000,00	220 000,00	220 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	263 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		263 000,00	220 000,00	220 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		263 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 206 884,06	3 521 542,57	3 521 542,57

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 521 542,57
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	16 565,00	16 190,00	16 190,00
64198	Autres remboursements	4 565,00	4 190,00	4 190,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	12 000,00	12 000,00	12 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 732 024,00	3 034 894,00	3 034 894,00
706	Prestations de services	2 732 024,00	3 034 894,00	3 034 894,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	5,00	5,00
7588	Autres	5,00	5,00	5,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 748 594,00	3 051 089,00	3 051 089,00
76	Produits financiers (b)	12,00	0,00	0,00
7688	Autres	12,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	20 500,00	500,00	500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	500,00	500,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	20 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7817	Rep. dépréciat° actifs circulants	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 789 106,00	3 071 589,00	3 071 589,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	27 600,00	23 492,00	23 492,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	27 600,00	23 492,00	23 492,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		27 600,00	23 492,00	23 492,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 816 706,00	3 095 081,00	3 095 081,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	426 461,57
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 521 542,57
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
301	Opération d'équipement n° 301 (5)	6 320,80	1 450,00	1 450,00
302	Opération d'équipement n° 302 (5)	349 600,00	660 000,00	660 000,00
303	Opération d'équipement n° 303 (5)	0,00	0,00	0,00
304	Opération d'équipement n° 304 (5)	0,00	0,00	0,00
305	Opération d'équipement n° 305 (5)	0,00	0,00	0,00
306	Opération d'équipement n° 306 (5)	0,00	0,00	0,00
308	Opération d'équipement n° 308 (5)	297 979,98	467 251,74	467 251,74
309	Opération d'équipement n° 309 (5)	5 000,00	10 000,00	10 000,00
310	Opération d'équipement n° 310 (5)	40 000,00	2 800,00	2 800,00
Total des dépenses d'équipement		698 900,78	1 141 501,74	1 141 501,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	96 200,00	17 055,00	17 055,00
1641	Emprunts en euros	96 200,00	17 055,00	17 055,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		96 200,00	17 055,00	17 055,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		795 100,78	1 158 556,74	1 158 556,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	27 600,00	23 492,00	23 492,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	27 600,00	23 492,00	23 492,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	2 000,00	1 370,97	1 370,97
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	6 000,00	5 492,98	5 492,98
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	9 600,00	7 919,72	7 919,72
13918	Autres subventions d'équipement	10 000,00	0,00	0,00
139188	des tiers	0,00	8 708,33	8 708,33
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		27 600,00	23 492,00	23 492,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		822 700,78	1 182 048,74	1 182 048,74

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 200,00
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 183 248,74
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	169 200,00	280 500,00	280 500,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	169 200,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	280 500,00	280 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 000,00	250 000,00	250 000,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	250 000,00	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		289 200,00	530 500,00	530 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 718,82	160 000,00	160 000,00
10222	FCTVA	87 882,82	160 000,00	160 000,00
1064	Réserves réglementées	23 836,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 154,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	1 154,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		112 872,82	160 000,00	160 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		402 072,82	690 500,00	690 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	263 000,00	220 000,00	220 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	26 313,32	23 793,31	23 793,31
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	540,00	540,00
28131	Bâtiments	6 692,26	6 692,26	6 692,26
28135	Installations générales, agencements, ..	956,67	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	116 357,51	116 568,54	116 568,54
28182	Matériel de transport	100 600,00	66 600,00	66 600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 462,58	800,64	800,64
28184	Mobilier	100,17	71,02	71,02
28188	Autres	10 517,49	4 934,23	4 934,23
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		263 000,00	220 000,00	220 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		263 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		665 072,82	910 500,00	910 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 355,26
----------------------------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	271 393,48
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 183 248,74
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 301 (1)
LIBELLE : Matériel et service OM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		46 315,93	a 0,00	1 450,00	b 1 450,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 315,93	0,00	1 450,00	1 450,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 468,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 474,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	216,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	36 156,98	0,00	1 450,00	1 450,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 450,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET					III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT					B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 302 (1)
LIBELLE : Conteneurs tri

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		208 848,36	a 1 200,00	660 000,00	b 660 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	48 260,62	1 200,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	673,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	47 586,63	1 200,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	160 587,74	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	160 587,74	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 280 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	280 500,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	280 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-380 700,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET					III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT					B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 303 (1)
LIBELLE : RI ACI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		65 747,02	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 370,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	270,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	63 376,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	62 719,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	657,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET						III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT						B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 304 (1)
LIBELLE : RI VBI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		411 752,21	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	276,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	276,37	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	411 475,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	411 475,84	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET					III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT					B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 305 (1)
LIBELLE : Déchèterie MP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		62 592,87	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	414,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 930,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	10 896,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	13 347,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	8 317,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	28 370,05	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET					III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT					B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 306 (1)
LIBELLE : Déchèterie Livry

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		169 248,24	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 600,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	596,26	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	157 647,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	778,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	146 577,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	3 331,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET						III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT						B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 308 (1)
LIBELLE : Achat BOM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		386 397,00	a 0,00	467 251,74	b 467 251,74	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	8 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 623,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	378 000,00	0,00	467 251,74	467 251,74	0,00
2182	Matériel de transport	378 000,00	0,00	467 251,74	467 251,74	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)		-467 251,74
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 309 (1)
LIBELLE : Garage

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		22 066,42	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 066,42	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	456,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	1 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 673,42	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-10 000,00
---	--	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET			III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 310 (1)
LIBELLE : RI PBI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		43 050,16	a 0,00	2 800,00	b 2 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 050,16	0,00	2 800,00	2 800,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	39 492,66	0,00	2 800,00	2 800,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 197,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-2 800,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					260 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					260 000,00									
294043E	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	18/12/2020		05/04/2021	150 000,00	F		0,370	0,373		T	C		A-1
MON516594EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24/07/2015		01/12/2015	110 000,00	F		2,270	2,290		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Date de réception préfecture : 06/04/2025			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					260 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		56 004,39					17 054,70	1 002,09	0,00	73,68
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		56 004,39					17 054,70	1 002,09	0,00	73,68
294043E		0,00	A-1	9 375,00	0,00	F		0,373	9 375,00	8,67	0,00	0,00
MON516594EUR001		0,00	A-1	46 629,39	5,67	F		2,290	7 679,70	993,42	0,00	73,68
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		56 004,39					17 054,70	1 002,09	0,00	73,68

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250402-20250402-29_DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L’ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L’ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	56 004,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
AUTRES DETTES		A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500.00 €	27-09-2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	11/03/2020
L	2031 Frais d'études	5	27/09/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	2	27/09/2023
L	2033 Frais d'insertion	1	27/09/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	2	27/09/2023
L	208 Autres immobilisations incorporelles	2	27/09/2023
L	212* Aménagements et agencements de terrains	5	27/09/2023
L	2131 Constructions - Bâtiments	20	27/09/2023
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	5	27/09/2023
L	2138 Autres constructions	20	27/09/2023
L	2141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	20	27/09/2023
L	2145 Constructions sur sol d'autrui - Agencements & aménagements	5	27/09/2023
L	2148 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	20	27/09/2023
L	2153 Installations à caractère spécifique	15	27/09/2023
L	2157 Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	7	27/09/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	15	27/09/2023
L	2172* Aménagements et agencements de terrains	5	27/09/2023
L	21731-Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	20	27/09/2023
L	21735-Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	5	27/09/2023
L	21738- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	20	27/09/2023
L	21741-Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	20	27/09/2023
L	21745-Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	5	27/09/2023
L	21748- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	20	27/09/2023
L	21753-Installations à caractère spécifique	15	27/09/2023
L	21757- Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	7	27/09/2023
L	21758-Autres installations, matériel et outillage techniques	15	27/09/2023
L	21781-Installations générales, agencements et aménagements diver	2	27/09/2023
L	21782-Matériel de transport	5	27/09/2023
L	21783- Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/09/2023
L	21784-Mobilier	5	27/09/2023
L	21785-Cheptel	5	27/09/2023
L	21788-Autres immobilisations corporelles	15	27/09/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	2	27/09/2023
L	2182 Matériel de transport	5	27/09/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/09/2023
L	2184 Mobilier	5	27/09/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	15	27/09/2023
L	222* Aménagements et agencements de terrains	5	27/09/2023
L	2231-Immobilisations reçues en affectation	20	27/09/2023
L	2232 Autres immeubles productifs de revenus	20	27/09/2023
L	2235-Immobilisations reçues en affectation	5	27/09/2023
L	2238 Autres immeubles productifs de revenus	20	27/09/2023
L	2241-Immobilisations reçues en affectation	20	27/09/2023
L	2245-Immobilisations reçues en affectation	5	27/09/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2248- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	20	27/09/2023
L	2253-Installations à caractère spécifique	15	27/09/2023
L	2257-Agencements & aménagements du mat. et outillage indust.	7	27/09/2023
L	2258-Autres installations, matériel et outillage techniques	15	27/09/2023
L	2282-Matériel de transport	5	27/09/2023
L	2283- Matériel de bureau et matériel informatique	5	27/09/2023
L	2284-Mobilier	5	27/09/2023
L	2285-Cheptel	5	27/09/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		138 879,82	138 879,82	0,00	138 879,82
Historique dotations aux actifs circulants	0,00	31/12/2023	124 817,20	124 817,20	0,00	124 817,20
Dotation aux actifs circulants	0,00	31/12/2024	14 062,62	14 062,62	0,00	14 062,62
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		138 879,82	138 879,82	0,00	138 879,82

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	271 393,48	271 393,48
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	155,26	155,26
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	271 548,74	271 548,74

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	271 548,74	271 548,74
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	271 548,74	271 548,74

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	40 547,00	40 547,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	380 000,00	380 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	339 453,00	339 453,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		40 547,00	I 40 547,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		17 055,00	17 055,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	17 055,00	17 055,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		23 492,00	23 492,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	23 492,00	23 492,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		380 000,00	III 380 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		160 000,00	160 000,00
10222	FCTVA	160 000,00	160 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		220 000,00	220 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	23 793,31	23 793,31
28128	Aménagement Autres terrains	540,00	540,00
28131	Bâtiments	6 692,26	6 692,26
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	116 568,54	116 568,54
28182	Matériel de transport	66 600,00	66 600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	800,64	800,64
28184	Mobilier	71,02	71,02
28188	Autres	4 934,23	4 934,23
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-duelle	Périodi-cité des rem-bour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	18 056,79
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	18 056,79
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 071 589,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,59

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	IV B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	1,10	4,10	3,60	0,50	4,10
Adjoint Administratif	C	1,00	1,10	2,10	1,60	0,50	2,10
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	0,79	10,79	10,79	0,00	10,79
Adjoint Technique	C	5,00	0,29	5,29	5,29	0,00	5,29
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère Classe	B	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		13,00	1,89	14,89	14,39	0,50	14,89

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%\ présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250402-20250402-29_DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif	C	ADM	367	0,00	A L.332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2025

Présenté par (1) Le Président,

A Les Monts-D'aunay le 02/04/2025

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Les Monts-D'aunay, le 02/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AMAYE-SUR-SEULLES - M. Pascal COTARD	
AURSEULLES - M. Gérard LEGUAY	
AURSEULLES - Mme Geneviève LEBLOND	
AURSEULLES - Mr Jean-Marie DECLOMESNIL	
BONNEMAISON - Mr Pierre SALLIOT	
BREMOY - Mr Alain LEGENTIL	
CAHAGNES - Mme Sandra LEMARCHAND	
CAHAGNES - Mr Guillaume DUJARDIN	
CAUMONT-SUR-AURE - Mme Marie-Josèphe LESENECHAL	
CAUMONT-SUR-AURE - Mr Christophe LE BOULANGER	
CAUMONT-SUR-AURE - Mr Jean-Paul THOMAS	
CAUMONT-SUR-AURE - Mr Michel GENNEVIEVE	
COURVAUDON - Mme Sylvie HARIVEL	
DIALAN-SUR-CHAINE - Mme Johanna RENET	
DIALAN-SUR-CHAINE - Mr Jean-Yves BRECIN	
EPINAY-SUR-ODON - Mme Hélène PAYET	
LANDES-SUR-AJON - Mr Didier VERGY	
LE-MESNIL-AU-GRAIN - Mme Annick SOLIER	
LES LOGES - Mr Joël LEVERT	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Christine SALMON	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Lydie OLIVE	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

LES MONTS D'AUNAY - Mme Martine JOUIN	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Nathalie TASSERIT	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Véronique BOUE	
LES MONTS D'AUNAY - Mr Dominique MARIE	
LES MONTS D'AUNAY - Mr Nicolas BARAY	
LES MONTS D'AUNAY - Mr Patrick SAINT-LÔ	
LES MONTS D'AUNAY - Mr Yves CHEDEVILLE	
LONGVILLERS - Mr Bertrand GOSSET	
MAISONCELLES-PELVEY - Mr Christian HAURET	
MAISONCELLES-SUR-AJON - Mr Pierre DEWASNE	
MALHERBE-SUR-AJON - Mr Marcel PETRE	
MONTS-EN-BESSIN - Mme Edith LANGLOIS	
PARFOURU-SUR-ODON - Mr David PICCAND	
SAINT-LOUET-SUR-SEULLES - Mr Yves PIET	
SAINT-PIERRE-DU-FRESNE - Mr Alain QUEHE	
SEULLINE - Mme Yvonne LE GAC	
SEULLINE - Mr Jean BRIARD	
TRACY-BOCAGE - Mr François REPEL	
VAL D'ARRY - Mme Josiane LECUYER	
VAL D'ARRY - Mr Christian VENGEONS	
VAL D'ARRY - Mr Jacky GODARD	
VAL D'ARRY - Mr Jérémie DESGUEE	
VAL-DE-DROME - Mr Michel LEFORESTIER	
VILLERS-BOCAGE - Mme Micheline GUILLAUME	
VILLERS-BOCAGE - Mme Sandrine BRASIL	
VILLERS-BOCAGE - Mme Stéphanie LEBERRURIER	
VILLERS-BOCAGE - Mr Bruno DELAMARRE	
VILLERS-BOCAGE - Mr Michel LE MAZIER	
VILLY-BOCAGE - Mr Jean-Luc ROUSSEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Les Monts-D'aunay,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Les Monts-D'aunay, le 02/04/2025
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,
A Les Monts-D'aunay, le 02/04/2025

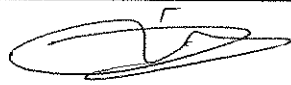
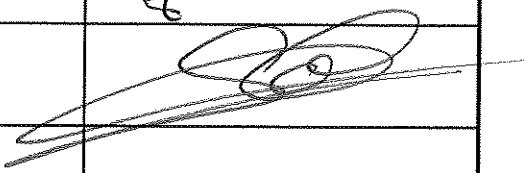
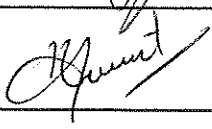
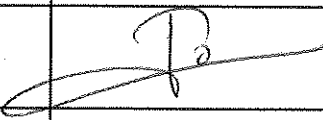
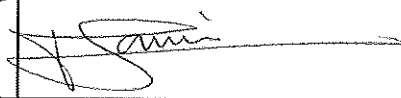
Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 35
Nombre de suffrages exprimés : 36
VOTES : Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

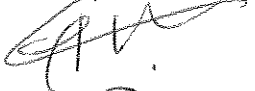
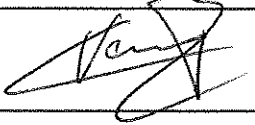
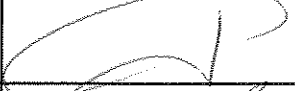
Date de convocation : 21/03/2025

AURSEULLES - M. Gérard LEGUAY	
AMAYE-SUR-SEULLES - M. Pascal COTARD	
AURSEULLES - Mme Geneviève LEBLOND	
AURSEULLES - Mr Jean-Marie DECLOMESNIL	
BONNEMAISON - Mr Pierre SALLIOT	
BREMOY - Mr Alain LEGENTIL	
CAHAGNES - Mr Guillaume DUJARDIN	
CAHAGNES - Mme Sandra LEMARCHAND	
CAUMONT-SUR-AURE - Mr Christophe LE BOULANGER	
CAUMONT-SUR-AURE - Mr Michel GENNEVIEVE	
CAUMONT-SUR-AURE - Mme Marie-Josèphe LESENECHAL	
CAUMONT-SUR-AURE - Mr Jean-Paul THOMAS	
COURVAUDON - Mme Sylvie HARIVEL	

ARRETE ET SIGNATURES

DIALAN-SUR-CHAINE - Mr Jean-Yves BRECIN	
DIALAN-SUR-CHAINE - Mme Johanna RENET	
EPINAY-SUR-ODON - Mme Hélène PAYET <i>Excusée</i>	
LANDES-SUR-AJON - Mr Didier VERGY	
LE-MESNIL-AU-GRAIN - Mme Annick SOLIER	
LES LOGES - Mr Joël LEVERT	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Christine SALMON	
LES MONTS D'AUNAY - Mr Nicolas BARAY	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Lydie OLIVE	
LES MONTS D'AUNAY - Mr Dominique MARIE	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Nathalie TASSERIT	
LES MONTS D'AUNAY - Mr Yves CHEDEVILLE	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Véronique BOUE	
LES MONTS D'AUNAY - Mr Patrick SAINT-LÔ	
LES MONTS D'AUNAY - Mme Martine JOUIN	
LONGVILLERS - Mr Bertrand GOSSET	
MAISONCELLES-PELVEY - Mr Christian HAURET <i>A donné pouvoir à M BRECIN</i>	

ARRETE ET SIGNATURES

MAISONCELLES-SUR-AJON - Mr Pierre DEWASNE	
MALHERBE-SUR-AJON - Mr Marcel PETRE	
MONTS-EN-BESSIN - Mme Edith LANGLOIS	
PARFOURU-SUR-ODON - Mr David PICCAND	
SAINT-LOUET-SUR-SEULLES - Mr Yves PIET	
SAINT-PIERRE-DU-FRESNE - Mr Alain QUEHE	
SEULLINE - Mr Jean BRIARD	
SEULLINE - Mme Yvonne LE GAC	
TRACY-BOCAGE - Mr François REPEL	
VAL D'ARRY - Mr Christian VENGEONS	
VAL D'ARRY - Mr Jérémie DESGUEE	
VAL D'ARRY - Mr Jacky GODARD	
VAL D'ARRY - Mme Josiane LECUYER	
VAL-DE-DROME - Mr Michel LEFORESTIER	
VILLERS-BOCAGE - Mme Stéphanie LEBERRURIER	
VILLERS-BOCAGE - Mr Michel LE MAZIER	
VILLERS-BOCAGE - Mme Sandrine BRASIL	

ARRETE ET SIGNATURES

VILLERS-BOCAGE - Mr Bruno DELAMARRE	
VILLERS-BOCAGE - Mme Micheline GUILLAUME	
VILLY-BOCAGE - Mr Jean-Luc ROUSSEL	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Les Monts-D'aunay, le